

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH**

**Profil du poste :**

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1<sup>er</sup> degré titulaires d'un CAFIPEMF et d'un CAPA-SH, CAPPEI ou d'un titre auquel il se substitue (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Le conseiller pédagogique adjoint à l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que de la mise en œuvre des décisions de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

- contribuer à la mise en application de la loi du 11 février 2005,
- contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés
- contribuer à la mise en œuvre de la circulaire n° 2015 – 176 du 28/10/2015 concernant les sections d'enseignement général adapté.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) qui nécessite donc une grande mobilité et une grande disponibilité horaire.

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra être en capacité de se rendre dans les écoles et établissements pour accompagner les équipes dans la mise en place des actions pédagogiques.

Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder l'IEN ASH dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation.

**Missions :**

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH, le conseiller pédagogique ASH est chargé des missions spécifiques dont relève la circonscription ASH :

- du suivi d'établissements, de structures, de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...) :
  - SEGPA, ERPD, EREA, ITEP
  - ULIS en collège et lycée,
  - Etablissement à caractère social.
  - de la gestion du DISPEH
  - Etablissements médico-sociaux, SESSAD
  - Hôpitaux
  - Etablissements sociaux
- du suivi à la demande des enseignants accueillant des enfants porteurs de handicap dans le cadre d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Il participe et/ou anime divers groupes de travail.

Il participe à la formation des AVS (auxiliaires de vie scolaire).

Il peut être amené à représenter l'IEN ASH dans diverses instances.

Dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements et des aménagements pédagogiques pour les élèves handicapés, le conseiller pédagogique ASH a également pour missions :

- le suivi de formation des enseignants de la circonscription rencontrant des difficultés, de ceux qui en font la demande ou de ceux nouvellement nommés dans l'ASH ;

- la gestion de la formation continue en direction des enseignants de la circonscription ainsi que la mise en œuvre d'animations pédagogiques : propositions de conception, intervention, suivi... ;
- la mise en place d'animations pédagogiques à destination des enseignants de la circonscription : propositions de conception, intervention, suivi... ;
- la participation aux divers stages organisés par la circonscription : propositions de conception, interventions, suivi...

### **Compétences :**

#### **a - Compétences générales attendues :**

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe ;
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion ;
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités ;
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles ;
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ;
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie) ;
- capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

#### **b- Compétences au regard de la formation :**

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et les enjeux de ces domaines ;
- conception de grilles de stage ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage ;
- coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions ;
- réalisation de synthèses de ces contenus ;
- interventions dans des domaines variés de la formation ;
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.